

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ORCIER**

Séance du **jeudi 20 juin 2024**
Délibération n° 2024-42

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 074-217402064-20240620-DEL_2024_42-DE

Membres présents au conseil
Membres présents au conseil
Membres ayant donné pouvoir : 2
Membres votants : 12

Date de la convocation : 13/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Catherine MARTINERIE, Maire.

Présents : Mme MARTINERIE Catherine, M. BERTHE Joseph, Mme DETRAZ Isabelle, Mme COUSIN Nadine, Mme GUESDON Fabienne, M. MERCIER Eric, M. FILLION Romain, M. PAGNEUX Julien, M. TOURNIER Geoffroy, Mme CARRAUD Maud.

Absents avec pouvoirs : M. ROSSINELLI Michel, Mme GALLAY Valérie

Absents excusés : M. CREPY Jean-Claude

Objet de la délibération :

Election du nouvel adjoint et détermination de la place, suite à la démission du 1er adjoint au Maire

M. Joseph BERTHE a été désigné secrétaire de séance

Madame le Maire expose à l'assemblée :

- Vu le Code Général des Collectivités,
- Vu la délibération n°2020-29 en date du 26/05/2020 fixant le nombre d'adjoints au maire,
- Vu la démission pour des raisons personnelles de Madame MICHAUD Marie-Christine, 1ère Adjointe au maire dans l'ordre du tableau des adjoints depuis le 26 mai 2020, en date du 3 juin 2024 de ses fonctions d'adjointe au Maire et de conseillère municipale ;
- Vu l'acceptation de la démission de Madame MICHAUD Marie-Christine de Monsieur le Sous-Préfet en date du 10 juin 2024, reçue par mail en Mairie le 10 juin 2024 ;
- Considérant la vacance de poste d'un adjoint au Maire par suite de cette démission,
- Considérant que suite à cette démission, le Conseil Municipal a la faculté :
 - De supprimer le poste d'adjoint vacant en question
 - De procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire :
 - Soit à la suite des adjoints en fonction. Les adjoints à partir du 2ème prenant un rang supérieur à celui qu'ils occupent actuellement,
 - Soit au même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant

Madame Le Maire

- Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 1^{er} adjoint ;
- Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue conformément à l'article L2122-7 et suivants du Code Général des collectivités territoriales

propose au Conseil Municipal :

- De ne pas supprimer le poste d'adjoint devenu vacant et de conserver le nombre de postes d'adjoint à quatre,
- De procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, celui-ci prenant le rang qu'occupait précédemment le poste devenu vacant,
- De mettre à jour l'ordre du tableau des adjoints.

Les membres du Conseil Municipal :

Où l'exposé du rapporteur,

Après avoir obtenu toutes les explications utiles et en avoir délibéré,

A main levée et à l'unanimité des membres présents.

DECIDE

- De conserver le nombre d'adjoint à 4;
- D'élire un nouvel adjoint, celui-ci prenant le rang qu'occupait vacant,
- Après l'élection, de mettre à jour l'ordre du tableau des adjoints.

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
 Reçu en préfecture le 21/06/2024
 Publié le 21/06/2024
 ID : 074-217402064-20240620-DEL_2024_42-DE

Mme le Maire constate que le quorum est atteint. Elle rappelle que lorsque l'élection d'un adjoint est élu au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin individuel et secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal candidats, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Maire (arr. L2122-4, L2122-7 et L2122-7 du CGCT).

Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage le plus âgé est déclaré élu.

Il a donc été immédiatement procédé à ladite élection :

Est candidat le conseiller municipal suivant :

M. BERTHE Joseph

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L2122-1 et suivants,

Vu le Code Electoral,

Vu la délibération du 26 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints

Vu la délibération du 26 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire et à l'ordre du tableau des adjoints en résultant,

Considérant que le nombre des adjoints au maire est égal au maximum à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire, Conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales, le 1^{er} tour du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 12

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (art. 166 du Code Electoral) : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrage exprimé (nombre de votants moins le nombre de suffrages déclarés nuls) : 12

Résultat :

A obtenu :

- M. BERTHE Joseph, candidat : 10 voix.
- Mme DETRAZ Isabelle : 2 voix.

M. BERTHE Joseph ayant obtenu 10 voix, élu à 10 voix sur 12 exprimées, ayant la majorité absolue est proclamé 1er adjoint au maire.

M. BERTHE Joseph est immédiatement installé.

Le Tableau des adjoints au maire est donc modifié ainsi qu'il suit :

Tableau des adjoints au 9 JUIN 2024	Tableau des adjoints au 20 juin 2024
1- MICHAUD Marie-Christine	1- BERTHE Joseph
2- PAGNEUX Julien	2- PAGNEUX Julien
3- GUESDON Fabienne	3- GUESDON Fabienne
4- DETRAZ Isabelle	4- DETRAZ Isabelle

Ainsi fait et délibéré les jour, an et mois ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Catherine MARTINERIE

Et le secrétaire de séance, M. Joseph BERTHE



Handwritten signatures in blue ink, including one that appears to be 'Catherine Martinerie' and another that is more stylized.

Acte rendu exécutoire après avoir été télétransmis en
 Sous-Préfecture le 21/06/2024

Et publication ou notification du 21/06/2024 juin

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ORCIER**

Séance du **jeudi 20 juin 2024**
Délibération n° 2024-43

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 074-217402064-20240620-DEL_2024_43-DE

Membres présents au conseil
Membres ayant donné pouvoir : 2
Membres votants : 12

Date de la convocation : 13/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Catherine MARTINERIE, Maire.

Présents : Mme MARTINERIE Catherine, M. BERTHE Joseph, Mme DETRAZ Isabelle, Mme COUSIN Nadine, Mme GUESDON Fabienne, M. MERCIER Eric, M. FILLION Romain, M. PAGNEUX Julien, M. TOURNIER Geoffrey, Mme CARRAUD Maud.

Absents avec pouvoirs : M. ROSSINELLI Michel, Mme GALLAY Valérie

Absents excusés : M. CREPY Jean-Claude

Objet de la délibération :
Commissions communales

M. Joseph BERTHE a été désigné secrétaire de séance

Madame le Maire rappelle :

- Vu le Code Général de Collectivités et notamment les articles L2121-22 sur la composition des commissions ;
- Vu la délibération n°2020-34 en date du 17 juin 2020 fixant le nombre de commissions et désignant leurs membres ;
- Vu la démission de Madame MICHAUD Marie-Christine, de ses postes d'adjointe et de conseillère municipale, effective au 10 juin 2024 ;
- Considérant que Mme MICHAUD était membre des commissions : Finances, Urbanisme, Personnel Communal et Informations et Communication ;
- Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services il convient de la remplacer aux commissions Finances, Urbanisme et Personnel communal ;

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal :

- De procéder à l'élection d'un remplaçant, pour les commissions communales ci-dessus mentionnées en procédant à un vote à main levée,
- De mettre à jour le tableau des commissions communales.

Les membres du Conseil Municipal :

Où l'exposé du rapporteur,

Après avoir obtenu toutes les explications utiles et en avoir délibéré,
A main levée et à l'unanimité des membres présents.

DECIDE

- De procéder à l'élection d'un remplaçant, pour les commissions communales Finances, Urbanisme et personnel communal en procédant à un vote à main levée,
- De mettre à jour le tableau des commissions communales.

Il a donc été immédiatement procédé à ladite élection :

Sont candidats les conseillers municipaux et adjoints suivant :

Monsieur BERTHE Joseph pour la commission finances.

Monsieur ROSSINELLI Michel pour la commission urbanisme.

Monsieur PAGNEUX Julien pour la commission personnel communal.

Résultats :
Ont obtenu :

- Monsieur BERTHE Joseph à 10 voix pour et 2 abstentions, pour la commission urbanisme.
- Monsieur ROSSINELLI Michel à l'unanimité pour la commission urbanisme.
- Monsieur PAGNEUX Julien à l'unanimité pour la commission personnel communal.

Monsieur BERTHE Joseph
Monsieur ROSSINELLI Michel
Monsieur PAGNEUX Julien
Sont immédiatement installés.

Ainsi fait et délibéré les jour, an et mois ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Catherine MARTINERIE
Et le secrétaire de séance, M. Joseph BERTHE



Signature of Catherine Martinerie
Signature of M. Joseph Berthe

Acte rendu exécutoire après avoir été télétransmis en
Sous-Préfecture le 21/06/2024

Et publication ou notification du 21/06/2024

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 074-217402064-20240620-DEL_2024_43-DE

S²LO

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ORCIER**

**Séance du jeudi 20 juin 2024
Délibération n° 2024-44**

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 074-217402064-20240620-DEL_2024_44-DE

Membres présents au conseil
Membres ayant donné pouvoir : 2
Membres votants : 12

Date de la convocation : 13/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Catherine MARTINERIE, Maire.

Présents : Mme MARTINERIE Catherine, M. BERTHE Joseph, Mme DETRAZ Isabelle, Mme COUSIN Nadine, Mme GUESDON Fabienne, M. MERCIER Eric, M. FILLION Romain, M. PAGNEUX Julien, M. TOURNIER Geoffrey, Mme CARRAUD Maud.

Absents avec pouvoirs : M. ROSSINELLI Michel, Mme GALLAY Valérie

Absents excusés : M. CREPY Jean-Claude

Objet de la délibération :

Mise à jour de la composition de la Commission d'Appel d'Offres de la suite à la démission d'un membre titulaire

M Joseph BERTHE a été désigné secrétaire de séance

Madame le Maire rappelle :

- Vu le Code des Marchés Publics
- Vu l'article L1411-5 du CGCT portant sur la composition des Commissions d'Appel d'Offres
- Vu la composition de la commission d'appel d'offres initiale de la commune comme suit :

Titulaire	Suppléant
M. Jean-Claude CREPY	Monsieur Eric MERCIER
Mme Marie-Christine MICHAUD	Monsieur Romain FILLION
M. Julien PAGNEUX	Monsieur Geoffrey TOURNIER

- Vu la démission, de Mme MICHAUD Marie-Christine effective au 10 juin 2024, laissant vacant un poste de titulaire de la commission d'appel d'offres

Madame le maire propose :

- Considérant que dans le cas d'un remplacement d'un membre de la CAO, le membre titulaire est remplacé par le suppléant inscrit sur la même liste que le membre titulaire et venant après immédiatement après le dernier titulaire ;
Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier ;

De mettre à jour la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres en conséquence ;

Les membres du Conseil Municipal :

Où l'exposé du rapporteur,

Après avoir obtenu toutes les explications utiles et en avoir délibéré,

A main levée et à 11 voix pour et 1 abstention des membres présents.

DECIDE

- de ne pas remplacer le poste de suppléant vacant et d'APPROUVER la nouvelle commission d'Appel d'Offres constituée de trois titulaires et deux suppléants comme suit :

Titulaire	Suppléant
M. Jean-Claude CREPY	Monsieur Eric MERCIER
Monsieur Romain FILLION	
M. Julien PAGNEUX	Monsieur Geoffrey TOURNIER

Ainsi fait et délibéré les jour, an et mois ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Catherine MARTINERIE

Et le secrétaire de séance, M. Joseph BERTHE



C. Martinerie
J. Berthe

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 074-217402064-20240620-DEL_2024_44-DE



Acte rendu exécutoire
Sous-Préfecture le 21/06/2024

Et publication ou notification du 21/06/2024